



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 31/08/2023

Date d'affichage : 11/09/2023

L'an **deux mil vingt trois, le sept septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Aurélie

BLONDEL.

Étaient absents non excusés : M. Philippe AMPOULIE, Mme Virginie THIERRY.

Procurations : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Recrutement d'un agent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation temporaire de la fréquentation du restaurant scolaire, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 15/09/2023 au 14/09/2024 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent de surveillance de la cantine à temps non complet, soit à raison de 2,35/35ème,
- Il devra justifier d'une expérience professionnelle sur un poste similaire
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) :

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'augmentation temporaire de la fréquentation du restaurant scolaire

DECIDE

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 11/09/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

